

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

- - - - -
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- - - - -

DECRET N° 83-72 du 2 Mars 1983

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique de l'inté-
rim du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances pour compter du
1er mars 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi
N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 1er mars 1983, le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est
chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Cama-
rade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 2 Mars 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 SPD 2 MF-MESRS 10
AUTRES MINISTRES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CH. 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-